

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECOMMANDATIONS

« Vieillir en quartier prioritaire – Un enjeu de société – Sortir du déni de vulnérabilité »

Paris, le 27 septembre 2021

Le CNV a adopté le lundi 27 septembre un avis pour répondre à une saisine ministérielle relative au vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Alors que la crise sanitaire a mis en lumière la situation des EPHAD, peu se sont intéressés à celles et ceux qui n'y allaient pas.

Les personnes âgées dans les quartiers prioritaires sont victimes d'une triple peine : la conviction que les personnes âgées rentreraient dans les pays d'origine associée à l'image négative des quartiers et à la pauvreté. Cette réalité a été souvent délaissée au profit de celle rencontrée par les jeunes majoritaires dans les quartiers populaires d'une part, et des retraités actifs et relativement aisés de l'autre.

En 2016, la part de la population des 60 ans et plus était **de 25,4% en France métropolitaine et de 17,2% en QPV**. Mais tous les quartiers ne sont pas touchés par le vieillissement de la même manière : le vieillissement de la population se concentre sur **12,4%** des QPV, soit 200 quartiers.

Le CNV tient à rappeler que la notion du vieillissement renvoie à une **pluralité de situations** qui complexifie leur prise en charge. **L'euphémisation ou la catégorisation des plus de 60 ans montre la difficulté de la société et des politiques publiques à dire la réalité dans sa globalité.** Les conditions de vie particulières de ces personnes âgées précaires impliquent une prise en compte renforcée de leurs problématiques : **mieux vivre chez soi et dans son quartier, autonome, entouré et en sécurité dans un logement adapté.**

Le CNV formule dans cet avis **41 recommandations opérationnelles** issues des actions ou expériences qui s'inventent et se déploient sur tous les territoires, qu'elles soient portées par l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs, les associations et les habitants eux-mêmes. **Si le CNV souhaite leur généralisation pour constituer une politique globale** en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires, l'objectif est surtout qu'elles soient **inspirantes pour**

Contacts Presse

Fabienne Keller : 06 22 66 45 94 / Hélène Geoffroy : 06 32 77 63 53/ Patrick BRAOUEZEC : 06 10 83 27 51

Retrouvez les avis du CNV sur la page dédiée au CNV

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avis-et-contributions-du-cnv-2019-2022-114>

créer une réelle prise de conscience et une adaptation aux contextes singuliers des territoires et des acteurs qui les composent.

Restez chez soi, dans son quartier et près des siens le plus longtemps possible, dans un habitat adapté et sûr, et être aidé pour connaître et accéder en proximité à ses droits, n'est-ce pas ce à quoi tout un chacun souhaite ? Lutter contre l'isolement et pallier la perte progressive d'autonomie : les personnes âgées des QPV y aspirent. Nous leur devons autant qu'à d'autres !

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Le CNV recommande de déployer au niveau local, un poste de coordinateur dans la durée dédié aux enjeux du vieillissement, quel que soit la structure porteuse (CCAS, associations, etc.).
- Le CNV souhaite que le rôle des bailleurs sociaux en tant qu'acteur du territoire soit renforcé et mobilisé en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs lors du repérage des personnes âgées en difficultés.
- Le CNV préconise l'ouverture automatique des droits à l'ASPA dès l'ouverture des droits à la retraite, sans demande à effectuer de la part du bénéficiaire.
- Implanter des annexes d'établissement soins de longue durée (ESLD) au sein ou à proximité des QPV pour faciliter la présence de la famille.
- Favoriser le développement des marches exploratoires pour les plus de 65 ans en QPV, notamment à l'occasion des opérations de renouvellement urbain, pour diagnostiquer les territoires par l'expertise des usagers.
- Intégrer dans chaque projet de renouvellement urbain, au-delà des actions de relogement, des solutions de répit pendant la durée des travaux.
- Soutenir et (re)valoriser le travail des aidants professionnels et familiaux une révision des conditions de travail des aidants : la pénibilité doit être amortie par des formations spécialisées sur le soin aux personnes âgées.
- Le CNV préconise que l'ONPV réalise un recensement -sexué- du nombre de tentatives et de suicides en quartiers prioritaires par tranches d'âge à partir de 60 ans

Fabienne KELLER et Hélène GEOFFROY
Co-présidentes du Conseil National des Villes

Le Conseil national des villes, créé en 1988, est une instance inscrite dans l'histoire et la construction de la politique de la ville. Présidé par le Premier ministre, il concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de cette politique publique.

Le CNV est composé de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires de seize membres chacun :

- un collège « élus », dont deux sénateurs et deux députés désignés par leur chambre ;
- un collège « acteurs économiques et sociaux » ;
- un collège « personnalités qualifiées » ;
- et un collège « habitants, résidants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville », mis en place en 2015, en écho aux instances locales de gouvernance des Contrats de ville que sont les conseils citoyens.